

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.50 Un an... 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: »... 30 c. Faits divers: »... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAT, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 17 MARS

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 27, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with 3 columns: Valeurs, 17 MARS, 15 MARS. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Service particulier

Table with 3 columns: Valeurs, 17 MARS, 15 MARS. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Créd. f. de France, etc.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 17 mars. Change sur Londres, 4,85 7/8; change sur Paris, 5,15 1/2.

Dépêches de MM. Schlagdenhauff et Crépédières à Roubaix par M. Bulteau-Guy, monoprez:

Havre, 17 mars. Ventes 2,000 b. Marché actif, renchérissement.

Liverpool, 17 mars. Ventes 12,000 b. Marché fort.

New-York, 17 mars. Recettes 3,600 b. New-Orléans low middling 70 1/2. Savannah 68 1/2.

ROUBAIX, 17 MARS.

BULLETIN DU JOUR

Les ministres du 16 mai ont protesté, comme on l'avait annoncé, contre l'ordre du jour motivé qui sauvera de l'oubli le nom de son auteur M. Rameau.

Ce qui frappera les lecteurs, c'est la netteté avec laquelle les signataires ont fait ressortir l'inconséquence dans

laquelle la Chambre est tombée, en leur amnistiant et en les condamnant tour à tour, dans le cours d'une seule et même séance.

M. Clémenceau avait raison de demander l'ordre du jour pur et simple après le rejet des conclusions de la commission d'enquête, et le ministère, en se ralliant à la proposition de M. Clémenceau, eût fait preuve d'habileté et de courage.

Mais les ministres de même que la fraction modérée de la majorité étaient placés, vis-à-vis de la question de la mise en accusation, dans une position des plus fausses.

On se trouvait ainsi obligé, en quelque sorte, par ses déclarations et ses exagérations mêmes, à faire quelque chose. On voyait bien que la mise en accusation était impossible; qu'il n'y avait pas, comme on dit vulgairement, dans les griefs invoqués, de quoi fonder un chat, étant donné d'ailleurs que l'on avait atteint et puni, lors de la vérification des pouvoirs, les faits de pression électorale.

On comprenait tout cela, on le pensait tout bas, mais on n'aurait pas osé le dire tout haut à la tribune, parce qu'on manquait du courage nécessaire et aussi parce qu'on était tenu, grâce aux exagérations de langage auxquelles on s'était antérieurement livré, de faire quelque chose contre le « crime » du 16 Mai.

De là, comme le constate le Moniteur universel, la conduite inconséquente du cabinet et de la majorité, de là, le résultat contradictoire de cette séance bizarre, où l'on a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre des hommes que l'on déclarait ailleurs criminels et que l'on fustigeait comme tels.

Une simple réflexion pour terminer: les documents que nous publions ne portent pas les signatures des généraux et des fonctionnaires, encore en exercice, ayant fait partie des cabinets « flétris. » Ils ont obéi, en s'abstenant,

à des motifs absolument honorables, mais le général Berthaut n'a pas cru que son silence et son dédain fussent suffisants, et il a décidé d'en faire sa démission.

Nous comprenons les scrupules qui l'ont poussé à ne pas conserver le commandement du 8e corps d'armée; nous comprenons qu'il n'ait pas voulu s'exposer à rencontrer sur son chemin l'affiche officielle qui le dénonçait aux populations comme un criminel.

M. Gresley est donc appelé à accepter la démission de son ancien ministre flétri pour des actes auxquels M. Gresley a notoirement participé.

Un arrêté royal expulse de la Belgique le socialiste allemand Hirsch, récemment conduit à la frontière de France. Hirsch était réfugié à Bruxelles où il était en allemand une brochure dans le genre de la Lanterne.

Un arrêté royal expulse de la Belgique le socialiste allemand Hirsch, récemment conduit à la frontière de France. Hirsch était réfugié à Bruxelles où il était en allemand une brochure dans le genre de la Lanterne.

PROTESTATION

DES MINISTRES DU 17 MAI CONTRE L'ORDRE DU JOUR ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE DU 13 MARS 1879.

Sous ce titre, les journaux conservateurs de Paris ont publié la pièce suivante:

A la suite d'une enquête qui n'a pas duré moins de quinze mois, la commission de la Chambre des députés a demandé à cette Assemblée la mise en accusation des ministres du 17 mai et du 23 novembre 1877.

Et cependant par un second vote qui n'a réuni que deux cent dix-sept voix dans une Assemblée de plus de cinq cents membres, un ordre du jour a été déclaré constants et qualifié de criminels les mêmes faits que la même Chambre, dans la même séance, venait d'exempter de toute poursuite.

En outre, la Chambre a invité le gouvernement à faire afficher cette déclaration dans toutes les communes, mesure qui ne

peut avoir que le caractère d'une pénalité, puisque c'est celle-là même que le Code prescrit dans les matières les plus graves, pour les actes des tribunaux.

C'est donc un jugement prononcé, sans instruction préalable, sans débats contradictoires, en l'absence des accusés, par un tribunal sans compétence: un tel acte est dénué de toute autorité.

La Chambre des députés avait le droit d'accuser les anciens ministres: aucun article de la Constitution ne l'investit du droit de prononcer contre eux, même par voie indirecte, ni jugement, ni condamnation.

L'ordre du jour livre les actes des anciens ministres au jugement de la conscience nationale. Nous livrons à notre tour, à ce tribunal suprême, l'ordre du jour lui-même, sés du jugement que porteront tous les amis du droit et de la justice.

Les anciens membres du cabinet du 17 mai, qui ont rédigé, et dontant pas de leur assentiment, mais ils n'ont pas cru devoir demander à leurs collègues de prendre part à une manifestation collective que leur interdisent les règlements militaires.

Il faut noter aussi que la pièce ci-dessus n'est pas signée par les ministres du 23 novembre.

La protestation suivante a été remise à M. le Président de la République:

« Les soussignés, membres du cabinet du 23 novembre 1877, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté contre eux dans la séance du 13 mars dernier, par 217 députés, protestent énergiquement contre les allégués de cet ordre du jour et repoussent avec indignation l'accusation d'avoir: « trahi le gouvernement qu'ils servaient et conduit la France à la veille de la guerre civile. »

Il protestent également contre la forme de cet acte qui n'est pas un jugement puisqu'il émane d'une assemblée sans compétence judiciaire, et qui, cependant, édicte une peine, celle de l'affichage, qu'un tribunal seul pouvait appliquer.

LES BIENFAITS DU LIBRE-ÉCHANGE EN ANGLETERRE

On sait déjà les réductions successives qu'il a subies sur leurs salaires, les ouvriers du Lancashire. Ces réductions sont de telle nature qu'elles représentent aujourd'hui plus que la valeur des droits payés par les produits anglais à leur entrée en France.

Les représentants des ouvriers sont invités à se trouver à la réunion. A Preston aussi, une réunion de filateurs a décidé de réduire de nouveau de 10 0/0 les salaires. Il regne une très-grande émotion parmi les ouvriers, et il faut convenir qu'elle est parfaitement légitime.

Il résulte de ces renseignements que l'industrie française, qui, jusqu'à ce jour, a maintenu, à quelques exceptions près, les salaires, se trouve exposée à une concurrence désastreuse dont les résultats se font déjà violemment sentir, en provoquant l'arrêt de plusieurs établissements. La réduction des salaires opérée en Angleterre est telle, qu'elle doit être supérieure au droit payé chez nous par les produits anglais.

Si la nouvelle réduction annoncée par le bulletin du Havre est acceptée par les ouvriers de Blackburn et de Manchester, elle sera, la situation de notre industrie va devenir encore plus grave.

Nous nous demandons s'il n'est pas temps enfin de laisser de côté toutes les théories et de s'occuper de la situation réelle que les réductions de salaires successives acceptées par les ouvriers anglais vont produire pour nos ouvriers français.

Les réductions de salaires commencent, elles vont se généraliser en France, et comme elles seront inefficaces pour maintenir cette détestable lutte, le chômage en sera la conséquence.

La catastrophe de Szegedin. Nous résumons les renseignements publiés dans les journaux autrichiens du 14 sur la catastrophe de Szegedin.

« L'approche de la ville est fort dangereuse. On joue sa vie à chaque instant. Les charniers des destins, les meubles des maisons, les cadavres des animaux domestiques flottent au gré des eaux jaillantes. L'emplacement de la ville ne forme plus qu'un lac d'ou émergeant ça et là quelques maisons, deux ou trois par rue. De quelque côté que l'on se tourne, on aperçoit que des habitants en détresse implorant du secours, et de temps à autre les maisons qui les supportent s'écroulent avec un bruit terrible. Le 12, déjà, dans les faubourgs de Palanka, Hoch et Televaroz, des rues entières s'écroulaient et les débris, les débris de milliers de personnes arrachées à la mort. »

On ignore encore le nombre des maisons détruites par l'inondation toutefois si le niveau des eaux restait stationnaire encore pendant trois jours, il est hors de doute, de l'avis des personnes compétentes que de toute la ville il ne resterait pas 200 maisons intactes.

800 maisons, et selon d'autres évaluations, 1,800 maisons sont détruites. Il n'est pas possible non plus d'indiquer approximativement le nombre des victimes. Il s'est présenté un perdu de vue beaucoup de personnes qu'on désespère de retrouver.

Les troupes envoyées sur les lieux font preuve d'un dévouement et d'une intrépidité que l'on ne saurait assez louer. Montés sur des canots, les portiers de canots, les soldats croisent incessamment sur le théâtre de la catastrophe sans crainte de récents coups par les sautoirs qui s'écroulent. Il se passe des scènes déchirantes. Le manque de canots se fait cruellement sentir. Parmi les troupes employées au sauvetage à Szegedin, on avait déjà à déplorer la perte de trois officiers et de 83 hommes qui avaient péri victimes de leur dévouement.

Les communications directes avec Szegedin sont interceptées. Le gouvernement même ne reçoit que de rares informations. On a déjà traduit devant la cour martiale cinq personnes accusées d'avoir allumé des incendies. De crainte, on a envoyé des détachements de pionniers en Hongrie pour

concourir au sauvetage. Les villes de Szentes et Vazsarlény courent en ce moment le plus grand danger.

D'après les dernières dépêches reçues par la Nouvelle Presse Libre, des 6,000 maisons de Szegedin, 4,000 sont écroulées, dont 2,700 dans la ville haute; dans le faubourg Saint-Roch il ne reste plus une seule maison debout.

Les vivres manquent; parmi les personnes qui se sont réfugiées sur des arbres il y en a beaucoup qui sont restées 36 heures sans manger. Plusieurs malheureux incendient eux-mêmes leurs maisons, s'imaginant qu'ils pourront obtenir par voie d'assurance des dédommagements pour ce que l'eau leur a enlevé.

On craint que les villes de Eszograd, Hold-meza, Va-Sarlény et Szentes, cette dernière comptant 50,000 habitants, ne soient éprouvées par une catastrophe semblable.

Le 11 dans l'après-midi il est tombé de la neige et de la pluie. L'eau diminue.

REVUE DE LA PRESSE

L'Univers commente, dans un premier article, les projets de loi liberticides déposés samedi sur le bureau de la Chambre, par le ministre de l'Instruction publique:

A bout d'expédients pour reconstruire une majorité qui se dissout, le ministre veut essayer la seule diversion dont il soit capable, en déposant deux projets de loi qui ont également pour but d'enlever aux catholiques ou les libertés ou les garanties légitimes dont ils disposent en matière d'enseignement. Nous traiterons un autre jour de ce qui concerne l'organisation du conseil supérieur, dont M. Ferry, par son projet, veut écarter systématiquement toute idée religieuse; mais comment ne pas remarquer dès aujourd'hui que ce projet aggrave encore les dispositions de celui par lequel on veut, d'autre part, supprimer l'existence des universités libres?

Un effet, c'est au moment même où, par ce dernier projet, l'Etat prétend ressaisir le monopole entier de l'enseignement qu'il supprime pour les catholiques la seule garantie qui leur fut laissée dans le conseil supérieur où leurs intérêts avaient eu jusqu'ici des défenseurs naturels. Si liberté complète de programmes, de méthodes et d'examen était laissée aux catholiques en ce qui concerne les Universités libres d'enseignement secondaire, on comprendrait jusqu'à un certain point, sans la justification, la prétention de ceux qui voudraient faire du conseil supérieur de l'Instruction publique une sorte de conseil de perfectionnement universitaire, à l'usage exclusif de l'université d'Etat. Mais il faut répéter qu'aujourd'hui ce que l'on entend imposer aux établissements libres d'enseignement secondaire ou supérieur, c'est l'autorité dogmatique d'un conseil où seuls auront voix les délégués de l'enseignement d'Etat. Jamais, jusqu'à présent, pareille iniquité n'avait osé se produire sous aucun gouvernement; jamais même aucun ministère n'avait osé la concevoir.

Mais que dire de cette autre iniquité plus odieuse encore qui, trois ans après la loi qui sort des universités libres, s'applique à dépouiller violemment ces universités d'un droit acquis au prix de tant d'efforts et si longtemps réclamé par les pères de famille, comme en font foi les pétitions accumulées dans les archives de la Chambre pendant plusieurs années consécutives? Ici, ce n'est pas seulement un attentat à la liberté de conscience des familles catholiques, c'est une série de mesures arbitraires où la haine des libéraux contre l'Eglise se fait voir avec un acharnement et, pour dire le mot, avec une cynisme qui étoune encore, même après tout ce qu'on devait attendre d'un exécutif des hautes-œuvres

la liberté et le bonheur. Suffoqué par la reconnaissance, celui-ci eut comme envie de tomber à deux genoux devant son bienfaiteur; la force même de son émotion ne le lui permit pas; il balbutia quelque chose de confus que M. Le Blanc interrompit en disant: Tu emporteras cet argent ce soir en partant, mon garçon, car je te garde à dîner; on va nous servir aussitôt que midi sonnera à la paroisse. Ursule est exacte comme un vieux trouper. En attendant, fais un tour de jardin. Et, sans plus de cérémonie, il le prit doucement par les épaules, et le mit à la porte: il avait surpris dans l'œil ardent du jeune homme des larmes de gratitude que dans son humilité il ne voulait pas voir couler.

Pendant le dîner, qui fut cordial et joyeux, M. Le Blanc déforma obligamment la conversation de ce qui avait trait au service qu'il venait de rendre; mais il interrogea longuement Ambroise sur les gens du pays. Le nom de Rose vint si souvent et d'une manière si flatteuse sur les lèvres de l'ouvrier que M. Le Blanc devina son secret d'amour. Il éloigna cependant le jeune homme d'un prochain mariage: Le plus beau temps de la vie, vois-tu, mon garçon, c'est celui où on fait sa cour; car pour entrer en ménage à vingt ans, c'est trop tôt. La vie est longue pour être ensemble, et n'avoir pas à se repentir. — Hélas! le pauvre homme avait par expérience ce que c'est que la vie conjugale quand on a le mauvais lot. Fais-toi un petit avoir si tu veux être heureux. Quand la misère entre un logis et qu'il faut tout renfermer à une jeune et jolie femme, l'homme vient et l'ennui!... Mauvais système!

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 18 MARS.

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

Son père était jardinier, sa mère dentelière, comme les femmes du pays. Rose aidait à tout. Elle soignait le ménage; au jardin elle arrosait les fleurs dont bien souvent aussi elle faisait des bouquets pour les fêtes de l'église; quand la mère avait quelque dentelle trop compliquée, elle confiait son métier à Rose qui, avec ses doigts de fée triomphait promptement de l'obstacle; elle se prépara le linge qui sortait blanc du ruisseau; elle le repassait soigneusement, et portait dans la poche de sa jupe de cotonnade la clef de l'armoire qui renfermait tout le linge de toile, luxe des ménages normands.

Les Mériot n'avaient que cette unique enfant et l'aissance du paysan. Néanmoins par un travers fréquent à notre époque, ils voulaient élever Rose en demoiselle et la faire pendant cinq ans au couvent des Ursulines de Caen. Rose pleura et s'y entena beaucoup, elle était née à la campagne et au grand air, les classes lui faisaient l'effet d'une prison. Cependant si les religieuses qui l'aimaient pour son bon caractère et pour son heureux naturel, ne pouvaient la citer pour la plus savante, elles la présentaient toujours comme un modèle de sagesse.

Rose puisa dans cette sainte maison de bien modestes connaissances, mais elle y apprit à aimer et à servir Dieu, à le prendre pour guide dans tous les actes de la vie, à s'appuyer sur lui dans la mauvaise

comme dans la bonne fortune; elle reçut du moins le germe de cette vertu dont elle devait avoir besoin dans des heures difficiles; car au retour du couvent, pendant une certaine période d'années, de seize à vingt ans environ elle ne fut jamais accusée de coquetterie, mais elle aima le plaisir. Peut-être était-ce la conséquence de cette réclusion à laquelle on avait condamné cette fille des champs qui fut cause que, dès que elle se trouva en liberté, elle se trouva en liberté, elle s'enivra de soleil, et de vie indépendante. Il est certain qu'elle ne voulut pas à l'époque dont je parle, faire partie d'aucune congrégation religieuse, au grand regret de notre vénérable curé qui lui reconnaissait de la sagesse, et qui eut voulu qu'en toutes choses elle donnât l'exemple. Il le lui disait souvent; mais la gaie et mutine enfant répondait en rougissant et s'enfuyant: si j'étais des filles de la Vierge vous ne voudriez plus que j'aie danser au pré! Et le bon curé la menaçant du doigt répétait chaque fois: Prends garde, ma fille, que Dieu ne t'en chasse.

A Fontenay, tu sauras qu'on danse tous les dimanches après les vêpres. Malgré la petite censure dont l'excellent pasteur de ce hameau a frappé ce divertissement, j'avoue qu'il m'a paru longtemps avoir un grand caractère d'innocence. C'est sous les yeux mêmes des pères et des mères que la jeune jeunesse se livre à ses joyeux ébats. On se recuit dans la prairie qui est au bas du village, bordée d'arbres par un côté et l'orme fermée de l'autre par le cours de l'eau. Là, sur la pelouse fleurie, pendant deux heures, guidés par l'harmonie d'un vieux ménestrier qui cumule les fonctions de peintre et de vitrier avec celle d'artiste, les jeunes garçons et les jeunes filles s'abandonnent avec l'enlèvement de leur âge à des danses qui conservent toujours une parfaite décence. Peut-être dans ce plaisir un peu profane se nouent et se dénouent quelques histoires d'amour; mais les

meurs n'ont point à en souffrir, et les danses du pré trouvent des époux comme les filles plus sérieuses qui restent à la maison.

Ce fut à la danse que Rose connut et aima Ambroise. Le diable n'avait jamais songé qu'il n'avait que ses deux robustes bras et son travail pour entrer en ménage et fonder une famille. Mais, telle est la confiance de la jeunesse, que ces deux enfants qui ne possédaient pour fortune que leur amour, voulurent de suite, avec l'agrément de leurs parents, lier leurs vies; et qu'ils l'eussent fait si la conscription n'était venue réclamer Ambroise pour le service de l'Etat.

Bien des larmes furent versées le jour du tirage quand le pauvre ouvrier partit avec le numéro 10 à son chapeau. Elles furent versées non-seulement par Rose très-attachée à son fiancé, mais aussi par la famille de celui-ci. Ambroise était l'appui, le gage-pain d'une nombreuse famille. Le père, ouvrier maçon, s'était abimé le bras en tombant d'un échafaudage et ne pouvait travailler dans les temps humides qui réveillaient ses douleurs et paralysaient ses membres.

Les temps humides en Normandie constituent un gros tiers de l'année. Cependant, il y avait dans la maison cinq petits bambins aux joues rondes et aux dents blanches qui avaient fait tous les jours et qui vivaient le plus souvent sur les gais du frère aîné.

Quand le pauvre Ambroise vit la désolation des siens, un état acquis par trois ans d'apprentissage à Caen, tant d'ouvrage pour l'avenir et tant de bonne volonté dans son cœur, lui aussi pleura. Que deviendrait après son départ ces chers petits enfants qui jouaient autour de son établi et paraissaient si heureux de vivre? Dieu semblait lui en avoir confié la garde en imposant à son dévouement une paternité précoce. Dieu des jours le brave garçon perdit le sommeil et l'appétit. Il ne trouvait en lui-même aucune

ressource pour remédier au malheur qui le menaçait. Il consulta Rose, le bon ange de sa vie, et celle-ci l'engagea fortement à demander l'appui d'un ancien commerçant de Caen retiré du côté de Mondévillie avec une fortune. Ambroise avait souvent travaillé aux boiseries de la maison de M. Le Blanc, lequel fut content de l'ouvrier lui avait promis de s'intéresser à lui et de l'aider au besoin. Rose lui rappela toutes ses bonnes promesses pour l'encourager: Va le voir, disait-elle, qu'en es-tu que ça te coûte? Un jour de promenade.

Ambroise repugnait singulièrement à suivre ce conseil. Soit fierté d'avouer sa détresse, soit par une espèce de prévision naturelle que cette démarche lui porterait malheur, le fait est qu'il ajourna longtemps et que ce ne fut que sur les instances répétées de Rose qu'il partit pour Mondévillie un dimanche matin.

M. Le Blanc écouta avec la plus grande bienveillance. Il estimait les travailleurs parce que lui-même avait gagné lentement et laborieusement dans le commerce une honnête aisance.

« Tu es un fils assez mauvais sujet, M. Le Blanc faisait le plus noble emploi de sa fortune et répandait autour de lui des bienfaits qui remontaient vers Dieu en bénédictions. L'adresse d'Ambroise, son honnêteté, son ardeur au travail avaient frappé M. Le Blanc; tous les jours il avait employé le jeune ouvrier. Il n'hésita donc pas un seul instant à lui venir en aide.

« Eh bien! mon garçon, lui dit-il de bonne humeur, la seule chose à faire quand on a ton humeur, c'est d'acheter un homme. — C'est justement ce que je ne peux pas, monsieur, répondit avec déférence, quoique légèrement impatient, le pauvre Ambroise qui avait déjà expliqué à deux ou trois reprises la position misérable de sa famille.

« Combien peux-tu gagner par jour? — Environ quatre francs, monsieur, mais en forçant un peu, j'en pourrais gagner cinq.

— Et combien faut-il que tu fournisses à ta famille pour sa subsistance? — L'un dans l'autre, ça monte à trois francs; nous sommes huit dans la maison.

— Le rentier faisait ses comptes tout bas: Tu ne travailles pas le dimanche? — Jamais, Monsieur, ni les fêtes que de serant la main. Il réfléchit encore un moment, puis reprenant la parole: alors tu peux gagner bon mal un ouvrier quinze cents francs; admettons que ta famille te coûte mille à douze cents, c'est bien cela, n'est-ce pas? Ambroise fit un geste d'assentiment. — Tu mettras donc facilement cent euros de côté chaque année. Si je te prête les deux ou trois francs que tu as besoin pour acheter un employé, dans les sept ans que tu aurais servi, tu peux l'acquitter.

L'ouvrier avait pâli de joie. Pourtant une pensée délicate l'arrêta: mais les intérêts, monsieur? — Est-ce que je t'en parle, nigard? — Monsieur est trop bon, mais si j'allais mourir? — Ah! diable les maïs! s'écria presque avec un sursaut M. Le Blanc décidé à obliger Ambroise; pardi, si tu meurs, c'est bien clair que je perdrai mon argent.

« Ah! Monsieur, dit le jeune charpentier profondément ému, c'est ça qui me chagrinerait... je sais bien, ajoute-t-il plus bas et tristement, que mes parents ne pourraient jamais payer une si grosse somme.

— Est-ce que tu as envie de mourir par hasard? demanda en souriant l'excellent M. Le Blanc qui suivait avec intérêt sur la physionomie d'Ambroise les luites du désir et de l'honnêteté délicate? Un grand garçon charpenté comme toi?... Ma foi! c'est presque un crime d'enlever à l'Etat un si jeune militaire. Quel cuirassier! Enn, c'est une affaire faite; attends moi là cinq minutes, je reviens.

Bientôt il reparut avec deux gros sacs d'écus qui représentaient pour Ambroise